

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

### Séance du 19 Février 2026



16 Place du Foirail  
34220 Saint-Pons de Thomières  
Département de l'Hérault  
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	11
Conseillers présents :	7
Pouvoirs :	0
Voix délibératives :	7

L'an deux mille vingt-six, le 19 février, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 09 Février 2026, s'est réuni, à 17h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, au Siège de la Communauté de Communes du Minervoïs au Caroux à Saint Pons de Thomières

Étaient présents : Jean ARCAS ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ; Thérèse SALAVIN ; Catherine SONZOGNI

Ayant donné pouvoir :

Étaient absents : André ARROUCHE ; Jean-Pierre BARTHES ; Franck LIGNON ; Sylvie MIQUEL

A été élu secrétaire de séance : Catherine SONZOGNI

Délibération n° : 2026.02.19/031

Objet : *Accueil Stagiaires Musée de Préhistoire Régionale*

**VU** le code de l'éducation et notamment l'article L.124-6 relatif au versement d'une gratification mensuelle pour les stages de plus de 2 mois consécutifs ;

**VU** les statuts de la Communauté de Communes du Minervoïs au Caroux et notamment sa compétence relative au fonctionnement d'équipement culturel ;

**VU** la délibération n° 2025.06.12/088 du 12 Juin 2025 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire pour décider des situations d'accueil d'étudiants ou de stagiaires (convention avec engagement financier) ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre du récolement décennal en cours, il est proposé d'accueillir 2 stagiaires pour aider à l'avancement de l'opération pour une durée supérieure à 2 mois ;

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (7 POUR)**

- **Autorise** Monsieur le Président à signer les conventions de stage relatives à l'accueil des 2 étudiants ;
- **Autorise** le versement d'une gratification de 630€ par mois (proratisée à 157.50€ pour le mois de Février) à Anaïs BAPTISTA SOARES ;
- **Autorise** le versement d'une gratification de 616€ par mois en Avril et Mai (proratisée à 154€ pour le mois de Juin) à Lisa CAILLET ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

La Secrétaire de séance  
Mme Catherine SONZOGNI



Le Président  
M. Patrick CABROL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)